

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME
AVANCE SUR SUBVENTION 1989

DATE DE CONVOCATION
3 Novembre 1988

DATE D'AFFICHAGE

3 Novembre 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 28

Nombre de votants 32

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le 10 Novembre à 19 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. TAP, BOUTET, MOS
DAUZIDOU, BENOIT, Mme BUCHET Adjoints
M. BARBAT, M. BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU, BIROLLEAU - Mme CENAC
M. COUNIL - Mme DEGAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE-LAPERCHE-LEGUEUT-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-
REVOLAT-RIVES-ROUDOT-THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Monsieur BUSSEREAU par M. BENOIT
Mme LAFAYE par M. TAP
Monsieur CANDAU par M. LE GUEUT
Monsieur POTENNEC par Mme DE GAYE

Absent : M. GEOFFROY

M. le DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Pour permettre à l'Office
Municipal du Tourisme de fonctionner dans de bonnes
conditions durant le 1er trimestre 1989, il est
proposé de lui verser une avance sur sa dotation de
fonctionnement 1989.

En effet, l'Office Municipal du
Tourisme, pour régler les dépenses de personnel, de gaz,
d'électricité etc... du C.E.P.A.A.C. et pour préparer
"La Saison" et son programme d'activités, doit dépenser
avant de pouvoir percevoir de recettes environ 30 % de
la subvention allouée par la Ville de ROYAN.

Il est donc proposé de lui
verser une avance sur la subvention 1989 de l'ordre de
600.000 F qui serait versée début janvier 1989 et prélevée
d'office sur le montant de la subvention municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après en avoir délibéré,

ROYAN
21 NOV. 1988
.../...

DECIDE :

- . d'accorder une avance sur subvention à l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN pour un montant de 600.000 F (Six cent mille francs)
- . Cette avance sera versée en Janvier 1989, étant précisé qu'elle sera prélevée d'Office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1989 par la Ville à l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN.
- . Cette dépense sera inscrite au chapitre 961 article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1989.

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. les Membres Présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Y. TAP